



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

ARRÊTE PREFECTORAL REGIONAL
en date du } 9/13/2015
enregistré le }
sous le numéro 15.041

Direction régionale
des affaires culturelles

Arrêté portant inscription au titre des monuments historiques de l'hôtel Tassin de Montcour, situé 3 rue de la Bretonnerie à ORLÉANS (Loiret)

**Le préfet de la région Centre-Val de Loire
préfet du département du Loiret,
officier de la Légion d'honneur
officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le code du patrimoine et notamment son livre VI, titres 1 et 2 ;

Vu le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions ;

La commission régionale du patrimoine et des sites de la région Centre ayant été entendue en sa séance du 26 juin 2014 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que les hôtels jumeaux Tassin situés aux n°1bis et 3 rue de la Bretonnerie à ORLÉANS (Loiret) présentent au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation, d'une part en raison de la qualité architecturale de l'œuvre conçue par l'architecte parisien Pierre-Adrien Pâris, témoignage du goût néoclassique décliné dans l'architecture privée orléanaise, d'autre part en raison de l'état de conservation de l'ensemble, globalement bien préservé et dont les dispositions d'origine sont parfaitement documentées par le fonds des archives de l'architecte conservés à la bibliothèque municipale de Besançon ;

Considérant la nécessité de ne pas laisser l'édifice sans protection juridique quelle que soit la suite donnée à la mesure proposée de classement ;

arrête :

Article 1er. L'hôtel Tassin de Montcour, situé 3 rue de la Bretonnerie est inscrit en totalité au titre des monuments historiques, tel qu'il est délimité par un trait rouge sur le plan annexé au présent arrêté.

Cet ensemble figure au cadastre de la commune d'ORLÉANS, section BH parcelle n°54 d'une contenance de 3.357 m² et appartient au Département du Loiret, référencé au répertoire SIREN sous le numéro 224 500 017, siégeant au n°15 rue Eugène Vignat à ORLÉANS (45945) et représenté par son président, Monsieur Eric DOLIGÉ, par un acte antérieur au 1^{er} janvier 1956.

Article 2 : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre chargé de la culture, sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de l'État en région.

Article 3 : Il sera notifié au secrétaire général de la préfecture du Loiret, au maire de la commune et aux propriétaires, qui sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Orléans, le - 9 MARS 2015

Le Préfet,



Michel JAU

Plan annexé à l'arrêté du - 9 MARS 2015

portant inscription de l'hôtel Tassin de Montcour, situé 3 rue de la Bretonnerie à Orléans (Loiret), au titre des monuments historiques

— délimitation des parties inscrites

Le Préfet,


Michel JAU

